

Séance du 6 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le six novembre, à vingt heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Christian CHARVET, Maire.

Date de la convocation : 31 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Charvet, Maire, M^{mes} Geneviève HELFENSTEIN, Martine POUURET-ROCARD, Sandrine PAIN et M. Jacky PERREAZ, Adjoint, MM. Jacky BOUCHARD, René FAURE, Dominique GIMELLE, Jacques PERAZIO, Patrick POUURET et M^{me} Laurence FRIOL, conseillers municipaux.

Excusés : M. Jocelyn CLERC, M^{me} Sylvie BLANCHARD, conseillers municipaux.

Absente non excusée : M^{me} Mélanie LE GOFF, conseillère municipale.

Pouvoirs donnés :

M. Jocelyn CLERC a donné pouvoir à M. Jacques PERAZIO.
M^{me} Sylvie BLANCHARD a donné pouvoir à M. Christian CHARVET.

Secrétaire de séance : M. Jacky PERREAZ.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

I - Approbation du compte rendu du 9 octobre 2017 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Présentation des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : aucune.

III - Délibérations :

N° D. 2017. 11. 1 : Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la C.L.E.C.T. s'est réunie le mardi 26 septembre 2017 afin de proposer son rapport sur l'évaluation des charges transférées, suite à la fusion intervenue au 1er janvier 2017 entre la communauté de communes du Pays du Royans et la communauté des communes du Vercors.

Il porte sur les charges transférées des communes vers la communauté de communes du Royans Vercors.

Le rapport de la C.L.E.C.T. doit faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, soit par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le rapport est communiqué en pièce jointe aux conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé.

Le rapport étant très technique et manquant de clarté, le Conseil municipal après en avoir délibéré, 5 voix POUR, 8 abstentions :

-**APPROUVE** le rapport communiqué en pièce jointe.

N° D 2017 11 2 : Gratifications pour le départ en retraite d'un agent et pour ceux recevant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent.

Monsieur le Maire propose aux membres présents du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir une gratification aux agents recevant cette année la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, ainsi qu'à l'agent partant en retraite.

Vu les demandes faites par les agents, médailles accordées par Monsieur le Préfet de l'Isère le 14 juillet 2017 et par Monsieur le Préfet de la Drôme le 1er juin 2017,

Vu le départ en retraite de l'agent le 31/12/2017,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider ce principe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS :

- **DECIDE DE VALIDER** le principe d'octroi d'une gratification aux agents d'un montant global de 2.600 €.

- **DIT** que le montant de cette gratification sera réparti aux trois agents concernés et versé nominativement par arrêté.

- **AUTORISE** l'inscription de cette dépense au compte 6232, chapitre 011.

D 2017 11 3 : DM budget communal virement de crédits travaux de marbrerie

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21) - 105 : Autres immobilisations co	-33,00		
2315 (23) - 218 : Installation, matériel et ou	33,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

N° D 2017 11 4 : Tarif gîtes 2018

La Commission Tourisme propose de fixer les tarifs des gîtes 2018. Les tarifs des gîtes sont valables jusqu'au 7 janvier 2019 :

GITE N°			Vacances Scolaires	Hors vacances scolaires
320001	T2 RDC (Hand.)	4 person.	S : 330 N : 55	S : 290 N : 50
320003	T1 1 ^{er} Etage	2 person.	S : 290 N : 50	S : 250 N : 45
320005	T3 2 ^e Etage	6 person.	S : 410 N : 80	S : 380 N : 70
320006	T4 2 ^e Etage	6 person.	S : 410 N : 80	S : 380 N : 70

S : semaine N : nuit

Plein tarif pour 1 semaine. 2^{ème} semaine : -10 %. 3^{ème} semaine : -20 %. 4^{ème} semaine et suivantes : -30 %.

La taxe de séjour est incluse dans le tarif de location.

Pendant les vacances scolaires d'été, les gîtes seront en priorité loués à la semaine.

Ainsi que les tarifs pour la consommation d'électricité et du chauffage :

FORFAIT Consommation Electricité	PERIODES			
	Tarif à la semaine		Tarif à la nuit	
GITES	HIVER	ETE	HIVER	ETE
	Du 01/01/2018 Au 01/05/18 Du 01/10/2018 Au 07/01/2019	Du 01/05/18 Au 01/10/18	Du 01/01/2018 Au 01/05/18 Du 01/10/2018 Au 07/01/2019	Du 01/05/18 Au 01/10/18
320001	33	20	7	5
320003	33	20	7	5
320005	45	25	8	6
320006	45	25	8	6

Les saisons s'établissent comme suit (sous réserve du changement des vacances scolaires) :

Hors vacances scolaires : du 8 janvier au 10 février 2018 ; du 12 mars au 7 avril 2018 ; du 14 mai au 7 juillet 2018 ; du 3 septembre au 20 octobre 2018 ; du 5 novembre au 22 décembre 2018.

Vacances scolaires : du 10 février au 12 mars 2018 ; du 7 avril au 14 mai 2018 ; du 7 juillet au 3 septembre 2018 ; du 20 octobre au 5 novembre 2018 ; du 22 décembre au 7 janvier 2019.

Location des meublés au mois (toutes charges comprises) :

GITE N°	Etage	Capacité	Tarif 2017
A	RDC	2 person.	370
B	RDC	2 person.	370
320002	T2 1 ^{er} Etage	5 person.	480
320004	T2 1 ^{er} Etage	4 person.	420

- Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **D'APPROUVER** le tarif 2018 des locations des gîtes et des meublés.
 - **D'APPROUVER** le tarif 2018 du forfait pour la consommation d'électricité et chauffage des gîtes communaux.
 - **De PERMETTRE** la réservation à la nuit pendant les vacances scolaires.

N° D 2017 11 5 : Tarif du camping municipal - saison 2018

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs du Camping pour la saison 2018 (ouverture du 21 avril au 14 octobre 2018) comme suit.

La Basse saison est du 21 avril au 18 juin 2018 et du 9 septembre au 14 octobre 2018.

La Haute saison est du 18 juin au 9 septembre 2018.

Ces tarifs comprennent la taxe de séjour et le WiFi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification suivante.

	<u>Haute Saison</u>	<u>Basse Saison</u>
FORFAIT 1 JOUR CARAVANE + VOITURE ou CAMPING CAR 2 ADULTES + ELECTRICITE €	15,00 €	13,00
FORFAIT 1 JOUR TENTE+VOITURE 2 ADULTES	11,00 €	9,00 €
UNE TENTE A VELO OU A PIED 1 ADULTE	10,00 €	9,00 €
FORFAIT 1 JOUR CAMPING CAR 2 ADULTES SANS ELECTRICITE OU CARAVANE €	13,00 €	10,00
ADULTE SUPPLEMENTAIRE	4,40 €	4,10 €
ENFANT DE 0 à 3 ANS Gratuit	Gratuit	

ENFANT DE 4 à 7 ANS	2,60 €	2,30 €
ENFANT DE 8 à 12 ANS	2,80 €	2,60 €
ELECTRICITE 6 A	4,50 €	4,50 €
CHIEN	1,80 €	1,60 €
DOUCHE POUR PERSONNE EXTERIEURE	2,50 €	2,50 €
LAVE-LINGE, le jeton	4,00 €	4,00 €
GARAGE MORT	5,00 €	5,00 €
SAISON COMPLETE AVEC ELECTRICITE MAXI 4 PERSONNES	1000 €	
SAISON (3 MOIS) AVEC ELECTRICITE MAXI 4 PERSONNES	650 €	

D 2017 11 6 : DM budget communal virement de crédits pour les volets et guirlandes

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 105	-42,00		0,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 126	20,00		0,00
2313 (23) : Constructions - 154	22,00		0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

IV- Point des commissions

Commission Ecole :

La commission école a reçu les parents élus délégués au conseil d'école par rapport à la garde des enfants le mercredi matin. L'information sera transmise à tous les parents notamment à travers le site Internet.

Les parents ont également été informés de la cause du retard des factures de cantine et de garderie.

Les parents souhaiteraient que la garderie débute à 7h15. Les enfants de moins de 6 ans devront être accompagnés pour traverser la cour pour rejoindre la salle de la garderie. Pour les autres, une décharge sera signée par les parents.

Les parents sont satisfaits du nouveau traiteur de la cantine. Ils souhaitent visiter ses locaux.

Commission Travaux :

Les travaux de la voirie initialement prévus pour l'année 2016 ont été réalisés par la SAS Cheval cette année.

Un poteau électrique est en train de se détériorer ; la Commune va contacter Enedis.

Commission Cérémonie :

La cérémonie aura lieu le 11 novembre à 10h45.

72 personnes assisteront au repas des Anciens. Les derniers détails d'installation de la salle sont finalisés.

Commission Cimetière :

De la pouzzolane a été mise autour du Jardin du Souvenir.

Commission Communication :

Le prochain bulletin municipal va se faire en interne.

Commission Ordures Ménagères :

Madame Helfenstein va demander à la CCRV des affiches lisibles pour les bennes à ordures.

Elle soumet l'idée de créer une commission extra municipale pour la gestion des incivilités, crottes de chiens...

Une journée Citoyenne sera programmée en 2018.

CCRV :

La CCRV va demander à un cabinet extérieur d'évaluer les charges transférées pour les communes car c'est un dossier très complexe.

Une étude sera faite sur la signalétique pour indiquer les ZA, les commerces...

Le Président de la CCRV viendra présenter aux élus le projet territorial.

VI- Courriers divers

- Monsieur le Maire informe les élus des prochaines réunions des Cafés des Partenaires organisées par Activ'Royans.

VII - Questions diverses

Le chemin piétonnier au Pied du Coteau est un peu juste pour passer en poussette.

Il manque un panneau de signalisation pour signaler l'aire de jeux aux Condamines.

L'horloge de l'église sera remise à l'heure lors de l'intervention annuelle du prestataire.

Monsieur Poudret signale des pierres qui risquent de tomber vers le tombeau du Marquis et s'interroge sur l'avancée de certains projets.

La séance est levée à 21 heures 40.

Signature des membres du Conseil municipal :

1^{er} Adjoint : Geneviève HELFENSTEIN

2^{ème} Adjoint : M^{me} Martine POUDRET-ROCARD :

M. Jocelyn CLERC:
(a donné pouvoir à M. PERAZIO)

M. René FAURE :

M. Jacques PERAZIO :

M. Jacky BOUCHARD :

**Le Secrétaire de séance,
M. Jacky PERREAZ**

3^{ème} Adjoint : M^{me} Sandrine PAIN :

M. Patrick POUDRET :

M^{me} Laurence FRIOL :

M^{me} Sylvie BLANCHARD :
(a donné pouvoir à M. CHARVET)

M. Dominique GIMELLE :

**Le Maire,
M. Christian CHARVET**